

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
N°C-202602-008
Du 5 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de février, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Tiers lieu » de Faugères, sous la présidence de Monsieur GONTIER Philippe, Président.

Etaient présents : THIBON Jean François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean Marc, ROUSTANG Yves, AUZAS Vincent, ALLANO Marie Claude, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHOTIN Marie Hélène, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, CHENOT Lorraine, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), THIBON Jean François (pouvoir de PLANET Olivier), TALAGRAND Michel (pouvoir de LACOUR Gladie), SALEL Matthieu (pouvoir de CHABANE Francis), CHOTIN Marie Hélène (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), BELVA Nathalie (pouvoir de PRANDI Patrice).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 22

Pouvoir : 6

Date de la convocation 29 janvier 2026

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean-Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : DETERMINATION DES ATTRIBUTIONS DE
COMPENSATION DEFINITIVES 2025**

Le Président informe le conseil que les attributions de compensation définitives 2025 restent inchangés par rapport aux attributions de compensation provisoires 2025.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Approuver les attributions de compensation définitives 2025 telles que présentées dans le tableau annexé à la présente.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Philippe GONTIER
Président

Jean-Marc DEYDIER BASTIDE
Secrétaire de séance



Annexe à la délibération N° C-202602-008

Communes	AC définitives 2024	AC provisoires 2025	AC définitives 2025
Beaumont	-4 237,93 €	-4 551,13 €	-4 551,13 €
Chandolas	9 082,55 €	8 428,55 €	8 428,55 €
Dompnac	-2 598,71 €	-2 683,91 €	-2 683,91 €
Faugères	-4 102,04 €	-4 229,24 €	-4 229,24 €
Joyeuse	386 931,24 €	384 802,44 €	384 802,44 €
Lablachère	82 557,85 €	79 832,65 €	79 832,65 €
Laboule	-6 332,67 €	-6 513,87 €	-6 513,87 €
Loubaresse	-1 240,47 €	-1 299,27 €	-1 299,27 €
Payzac	20 738,42 €	20 086,82 €	20 086,82 €
Planzolles	-4 222,74 €	-4 418,34 €	-4 418,34 €
Ribes	-3 328,83 €	-3 727,23 €	-3 727,23 €
Rocles	-1 461,09 €	-1 779,09 €	-1 779,09 €
Rosières	147 609,92 €	146 024,72 €	146 024,72 €
Sablières	3 626,10 €	3 417,30 €	3 417,30 €
St-André Lachamp	-5 015,49 €	-5 211,09 €	-5 211,09 €
St-Genest de Beuzon	-1 479,21 €	-1 890,81 €	-1 890,81 €
St-Mélany	-4 346,57 €	-4 465,37 €	-4 465,37 €
Valgorge	-5 974,57 €	-6 484,57 €	-6 484,57 €
Vernon	-3 123,89 €	-3 398,69 €	-3 398,69 €
AC positives	650 546,08 €	642 592,48 €	642 592,48 €
AC négatives	-47 464,21 €	-50 652,61 €	-50 652,61 €